

Rapport Annuel 2021

Sommaire

1.	Al Baraka Banking Group	P.2
2.	Al Baraka Bank Tunisie	P.5
3.	Gouvernance	P.7
4.	Faits saillants	P.11
5.	Chiffres clés	P.23
6.	Rapport Commissaires aux Comptes & États Financiers	P.27
7.	Rapport charaique	P.71
8.	Résolutions adoptées	P.74

1. Al Baraka Banking Group



Al Baraka Banking Group en chiffres

Al Baraka Banking Group (ABG) est un groupe bancaire islamique internationale, basée à Bahreïn, agréée en qualité de Banque Universelle et est cotée sur les bourses de Bahreïn et de Nasdaq à Dubaï. Son capital social s'élève à 1,5 Milliards de Dollars US.



L'année 2021 a été relativement fructueuse pour Al Baraka Banking Group, grâce à sa résilience qui lui a permis de s'adapter aux aléas de la crise et de maintenir une performance stable et cohérente dans toutes ses unités.



Le Groupe a rapidement réagi aux conséquences économiques, fiscales et sociales de la pandémie en mettant en place une stratégie pour protéger les intérêts de ses clients et de leurs entreprises. Son excellence en matière de gestion des risques et de résilience opérationnelle n'a pu que soutenir sa stratégie commerciale.

L' ABG a annoncé un résultat net de 190 millions de dollars pour l'année 2021 contre 166 millions de dollars en 2020, soit une augmentation de 14,3 %.

L'actif total du groupe est resté stable ; soit à 28,18 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2021 contre 28,25 milliards de dollars en 2020.

Le total des revenus d'exploitation du groupe s'élevait à 1,04 milliard de dollars en 2021 contre 1,14 milliard de dollars pour l'année 2020. Ceci est la conséquence de la dévaluation des monnaies dans certains marchés dans lesquels le groupe opère en plus du coût accru du financement.

Sur le plan stratégique, la transformation digitale continue d'être au centre des priorités d'Al Baraka Banking Group et ce en vue d'améliorer la prestation des produits et services et de renforcer l'expérience client. En outre, six unités d'Al Baraka Banking Group ont été reconnues, à l'Islamic Finance News Awards 2021, en tant que Meilleure banque islamique dans leur pays respectif.

	2021	2020	2019
BÉNÉFICES (MILLIONS \$ US)			
Total produit d'exploitation	1041	1140	967
Résultat net d'exploitation	512	579	399
Revenu net	190	166	180
SITUATION FINANCIÈRE (MILLIONS \$ US)			
Total Actif	28 182	28 250	26 259
Total financements et investissements	21 111	21 645	19 753
Total dépôt clients	24 632	24 381	22 458
Capitaux propres	2 058	2 222	2 323
Capitaux propres attribuables à la société mère	1 387	1 424	1 467
CAPITAL (MILLIONS \$ US)			
Souscrit non appelé	2 500	2 500	2 500
Souscrit appelé, versé	1 227,20	1 225,40	1 234,6
RATIOS DE RENTABILITÉ			
Rendement moyen des capitaux propres	9%	7%	8%
Rendement moyen des capitaux propres de la société mère	8%	5%	7%
Rendement moyen des actifs	0,70%	0,60%	0,70%
Coefficient d'exploitation	51%	49%	59%
RATIOS DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Capitaux propres sur l'actif total	7%	8%	9%
Total des financements et des investissements en tant que multiple des capitaux propres	10,3	9,7	8,5
Actifs liquides par rapport au total actif	27%	26%	25%
Valeur nette comptable par action (\$ US)	0,80	0,84	0,86
AUTRES INFORMATIONS			
Nombre total d'employés	11 419	12 026	12 662
Nombre total d'agences	688	697	702



2. Al Baraka Bank Tunisie

Al Baraka Bank Tunisie

Fondé en 1983 par l'Etat tunisien et Cheikh Salah Abdallah Kamel, Al Baraka Bank a opéré pendant trente ans en tant que banque off-shore, en étant un acteur de l'économie Tunisienne. En effet, la banque s'est impliquée dans plusieurs projets annexes dont principalement :

- Le projet d'aménagement des berges du lac conclu avec SPLT (Société de Promotion du Lac de Tunis)
- Foire Internationale de Tunis
- BEST Lease
- Medi-loisir (DAH DAH)
- Amena Takaful
- Al Baraka SICAR: Société d'investissement à capital risque

L'année 2013 a marqué un tournant dans l'histoire de la banque avec l'obtention de l'agrément de sa transformation de Banque non résidente en Banque universelle résidente, lui permettant ainsi de répondre aux besoins financiers de toutes les catégories de clientèle : particuliers, professionnels et entreprises.

Première banque islamique en Tunisie, Al Baraka Bank a toujours noué des rapports privilégiés avec ses clients grâce à son attachement aux valeurs participatives et partenariales qui prône le partage des profits et des pertes entre les cocontractants et interdit toutes formes de spéculation.

Objectifs

Al Baraka Bank ambitionne de consolider sa position dans le financement de l'Economie Tunisienne en tant que Modèle de « Partenariat et de Soutien à l'Investissement » et ce, à travers :

■ L'identification des projets et la mobilisation des ressources nécessaires et adéquates pour leur réalisation

■ L'encouragement des échanges commerciaux à l'échelle internationale

■ La participation au financement des projets de développement économique

Missions

Forte d'un service personnalisé et rapproché, Al Baraka Bank Tunisia répond aux besoins financiers de toutes les catégories de clientèle : particuliers, professionnels et entreprises au moyen d'un partenariat de confiance et durable offrant ainsi une meilleure qualité de services conformes aux standards professionnels internationaux tout en se référant aux principes de la finance islamique.

Actionnariat

Le capital social d'Al Baraka Bank Tunisie est de 120.000.000 de dollars US. Il est réparti comme suit :

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	PART EN %
AL BARAKA BANKING GROUP (ABG)	78,4
ETAT TUNISIEN	10,0
CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE	7,053
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE	2,947
AUTRES	1,6
TOTAL	100

3. Gouvernance



Organe d'administration et de gestion

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détient les pouvoirs les plus étendus dans la gestion de la banque. Il complète, réalise en son nom toutes les opérations portant sur l'objet et l'activité de la banque.



La composition nominative du Conseil d'Administration pour le mandat 2021-2023 :

M. Abdulilah SABBABI	Président
M. Aissa Hidoussi	Vice-président
M. Mohamed Daouas	Membre-indépendant
M. Neji Bouslama	Membre
M. Housseem Ben Haj Amor	Membre
M. Salah Mohamed Youssef	Membre
M. Abderrahmene Khachtali	Membre
M. Salah Hanachi	Membre-indépendant
M. Zied Toumi	Membre
Mme. Sonia Zoghlami	Membre
M. Yahya Chemlali	Membre

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Comité permanent d'audit

Ce comité est chargé de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne et d'assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne.

Président : M. Salah Hanachi

Membres : M. Abderrahmene Khachtali

M. Salah Mohamed Youssef

Mme. Sonia Zoghlami

Comité des risques

Ce comité assiste le conseil d'Administration dans le domaine de la gestion et la surveillance des risques et veille au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Président : M. Mohamed Daouas

Membres : M. Abdulilah Sabbahi

M. Zied Toumi

M. Yahya Chemlali

Comité de nomination et de rémunération

Ce comité se charge de l'examen des aspects relatifs à la rémunération et aux indemnités des administrateurs ainsi que les membres du personnel de la banque.

Président: M. Aissa Hidoussi

Membres: M. Housseem Haj Amor

M. Zied Toumi

Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques

Ce comité est chargé de l'examen des aspects charaïques des produits, services et pratiques afin de garantir leur conformité par rapport aux préceptes de la chariaa.

Président : Cheikh Othmen BATIKH

Vice-président : Cheikh Mounir Jammour

Membres : Cheikh Mohamed Salah Frad



Comités rattachés à la Direction Générale

Comité Anti-Money Laundering (AML)

Le comité AML est chargé de déterminer et de définir les contrôles nécessaires pour développer des systèmes et des programmes appropriés pour la surveillance des opérations ou des transactions douteuses et inhabituelles. En outre, elle se charge de mettre en œuvre les directives émises par la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) et les recommandations du Groupe d'Action Financière contre le Blanchiment d'Argent (GAFI).

Comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour missions principales de piloter la mise en place de la nouvelle solution AML, de suivre le bon déroulement de chaque phase du projet, cadrer et valider les livrables de chaque phase du projet et lever éventuellement les points causant un blocage.

Comité Foreign Account Tax Compliance (FATCA)

Ce comité est chargé de répondre aux exigences de la loi américaine FATCA relative à la lutte contre l'évasion fiscale des personnes présentant des indices d'américanité.

Comité de financement

Ce comité est chargé de l'examen et de la prise de décision pour les dossiers de financement sollicités par les clients de la banque et ce à concurrence des limites décisionnelles attribuées à ce comité.

Comité Asset & Liability (ALCO)

Ce comité est chargé de la mise en place des politiques de gestion des emplois et ressources de la banque ainsi que l'évaluation des risques y afférent notamment de liquidité.

Comité des achats et ventes

Ce comité est chargé de la mise en œuvre des orientations stratégiques déterminées par le conseil d'Administration. Il s'occupe également des questions relatives aux achats et ventes de la Banque.

Comité de recouvrement

Ce comité arrête la politique de la banque en matière de recouvrement et prend les décisions utiles à réserver aux créances rattachées relatives au sort et ce en coordination avec toutes les unités de la Banque.

Comité de pilotage de la transformation digitale

Ce comité a pour mission d'élaborer un plan stratégique de transformation digitale basé sur l'état des lieux la vision et les objectifs stratégique de a banque , d'organiser les réunions avec les différents partenaires et acteurs potentiels opérant dans le domaine de la transformation digitale , de créer des comités projet pour l'exécution et la mise en œuvre du plan stratégique et d'assurer la formation et la communication interne et externe sur la transformation digitale de la banque et de communiquer avec le groupe ABG sur tout ce qui concerne le projet de transformation digitale .

Comité des Risques de la Cyber-Sécurité (CRC)

Ce comité est chargé d'identifier et de limiter les risques liés à la cyber-sécurité au sein de la banque. Il est entendu par cyber-sécurité l'ensemble des outils, des technologies, des mesures de sécurité et des politiques susceptibles d'être prises pour se défendre contre les attaques.

Comité de la Responsabilité Sociale

Ce comité est chargé, dans le cadre de ses prorogations, de développement des actions sociétales et de la mise en place des procédures et programmes y afférents.

Comité IFRS :

Ce comité est chargé du suivi de la mise en place des prérequis nécessaires à l'application des normes IFRS en collaboration avec les entités concernées de la Banque.





4. Faits Saillants

Les nouveaux produits

Pack Visa Platinum et Visa Platinum +

Lancement de toute une offre haut de gamme pour la Clientèle VIP. L'offre Platinum donne accès à une multitude de privilèges y compris un débit sur compte gratuit sans frais.



Carte Lady

A l'occasion de la fête de la femme Al Baraka Bank a lancé sa nouvelle carte « Lady » dédiée exclusivement aux femmes.

Des partenariats ont été établis avec de grandes enseignes afin de faire bénéficier les clientes porteuses de la carte Lady des réductions exceptionnelles. Parmi ces partenaires : Pâtisserie Masmoudi, Fleur de Lys, Splendide Gold, Moalla Optic, Eden Tour, Polaris, Modasquare, US polo, Pastamore, Natura Spa ... Ces partenaires permettent à nos clientes porteuses de la carte « Lady » de bénéficier de réductions exceptionnelles.

Le design de cette carte a été soigneusement personnalisé avec une touche féminine et raffinée.



Financement Academic Line

Lancement du Financement Academic Line destiné aux établissements éducatifs en vue de faire face à leurs besoins en fond de roulement et de trésorerie.



Western Union

Mise en place dans nos agences du service western union, leader mondial du transfert immédiat d'argent.



Les actions de Communication

Al Baraka Bank a été élue meilleure banque islamique en Tunisie

Al Baraka Bank a été élue meilleure banque islamique en Tunisie pour l'année 2021 par les deux prestigieux magazines « Global Finance » et « IFN » Islamic Finance News.



Ces prix ne peuvent que refléter la position d'une banque leader qui ne cesse de prendre de l'avance jour après jour, et de réaliser des performances spectaculaires ainsi qu'une solide performance financière en dépit d'une conjoncture économique difficile.

D'autres part, ces réalisations sont le résultat d'une stratégie commerciale instaurée par le top management de la banque qui vise à élargir et enrichir les produits financiers et les services proposés à travers une approche fondée sur l'accompagnement et la satisfaction continue de la clientèle.

Al Baraka Bank ambitionne de consolider cette position de première banque islamique en Tunisie pour les années à venir à travers la mise en place de différents projets et des investissements technologiques en vue de fidéliser ses clients actuels et de conquérir de nouveaux partenaires.

Offre Leasing

Al Baraka Bank a lancé une offre promotionnelle pour promouvoir le produit « Al Baraka Leasing Automobile » durant le mois de mars 2021.

Les demandeurs de Leasing Automobile ont bénéficié durant la période de la campagne de ces avantages attractifs :

- Un délai de franchise de 3 mois.
- La gratuité des frais d'études de dossier.

AlBaraka Bank Tunisie
1 mars 2021

عندك حديدة نختم في كرحية جديدة؟
Al Baraka Leasing الي تعطيك الفرصة بشي تشري توار وما تخلص كان بعد 3 شهور.
وزيد على هذا ال frais d'études بلاش
عرض صالح من 1 إلى 31 مارس
مرجعا بيبكم في أقرب فرع بنك البركة: <https://bit.ly/2OS0afU>
لمزيد من المعلومات اتصلوا ببيتنا على 98147100

اشري توار
وخلص بعد 3 شهور
وزيد ال frais d'études بلاش
Al Baraka Leasing

La banque pratique



La communication sur cette offre s'est portée essentiellement sur du contenu digital, en plus d'une présence radio et d'une campagne basée sur l'affichage urbain.

Campagne Western Union

Au début du mois d'Avril 2021, Al Baraka Bank a lancé « Western Union » le service qui permet de recevoir de l'argent à l'international.



La banque pratique



Jeu concours – Ramadan 2021

Un jeu concours sous forme de Quiz a été lancé sur les ondes de Radio IFM durant tout le mois de Ramadan.

Des questions sur les produits et les services d'Al Baraka Bank ont été posées lors d'une émission matinale diffusée sur la radio en question. La réponse à ces questions se trouvait sur le compte Facebook d'Al Baraka Bank.

Pour gagner un livret d'épargne d'une valeur de 250 Dinars, les auditeurs ont simplement donné la réponse correcte en se référant au post partagé à chaque fois avec la réponse y afférente.

Notre Banque a informé sa chère clientèle de la disponibilité de ce service dans toutes ses agences et ce via les réseaux sociaux et la radio.



AlBaraka Bank Tunisie
30 avril 2021

سؤال الى طرحتوا اليوم ملاك هو "شروا service الجديد لبنتك البركة الى يمكن العزيز عليك بش يعطلك فلوس من الخارج ؟" و الاجابة عليه هي " Western Union " و أعطى الإجابة الصحيحة ب 31380000 و أنتظى الإجابة الصحيحة ب 5 منج العشية



Offre pour les Tunisiens Résidents à l'Étranger

15 Avril 2021 – 31 Août 2021

Al Baraka Bank a souhaité la bienvenue aux Tunisiens Résidents à l'étranger en mettant à leur disposition une offre exclusive qui consiste en la gratuité du pack Yasmine pendant une année. Le pack Yasmine est un pack conçu spécialement pour les Tunisiens Résidents à l'Étranger, il est composé de :

- Un compte dépôt à vue en devises, dinars convertibles ou dinars
- Un compte épargne Maskan Al Baraka en dinars
- Une carte Al Baraka Gold Nationale ou Internationale
- Al Baraka Mobile Banking
- Al Baraka E-Banking



Plusieurs avantages sont liés à ce pack :

- Gratuité sur les virements reçus de l'étranger pour la première année.
- 0% de frais d'étude pour le financement Dar Al Baraka.
- Réduction de 20% sur l'ensemble des tarifs des produits et services composants le pack.
- Gratuité des frais de renouvellement de la carte en cas de perte ou de vol.

University Open Days

Septembre 2021

A l'occasion de la rentrée universitaire, Al Baraka Bank à assister aux journées portes ouvertes de plusieurs universités, pour soutenir les étudiants et leur proposer nos produits et services qui sont conçus spécialement pour eux.



Participation au festival du Mould

17 Octobre 2021

Fidèle à ses convictions et valeurs, encore une autre année, Al Baraka Bank est sponsor du « festival du Mould » à Kairouan.

Cette manifestation était une belle rencontre avec le nombre élevé des visiteurs dans une ambiance festive et conviviale.



Les actions RSE

Notre Responsabilité Sociale et Environnementale en 2021

En tant que filiale du groupe bancaire leader mondial en finance participative, nous croyons que la société a besoin d'un système financier juste et équitable qui récompense les efforts et contribue au développement de la société.

C'est dans ce contexte, qu'Al Baraka Bank Tunisie s'engage à développer la Responsabilité Sociétale, à contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable et à créer de la richesse.

Cet engagement se focalise d'une part sur la participation de la banque au financement de l'économie Tunisienne et des projets à fort impact social et d'autre part sur l'organisation d'actions RSE au profit de la société civile.

En effet, l'année 2021 a été mouvementée sur les différents plans, caractérisée principalement par la crise pandémique Covid19. Face à ces circonstances particulières, nous avons priorisé les deux axes Santé et Education.



Santé pour tous !

Dons de lits de réanimation équipés

Parce que la santé publique est notre propriété, nous nous engageons à contribuer de près à l'amélioration des conditions de nos hôpitaux.

Al Baraka Bank a fait un don de plusieurs lits de réanimation au profit de l'Hôpital Farhat Hached, Sousse.



Subvention au profit de l'unité mammographie de l'Office National de la Famille et de la Population de l'Ariana

Al Baraka Bank a répondu aux besoins de l'Office National de la Famille et de la Population à travers la mise à disposition des rapports d'intervention pour le reprogiciel afin de palier à l'ancien appareil.



Mise à disposition de concentrateurs d'oxygène à Hôpital Ibn El Jazzar, Kairouan

Al Baraka Bank honore ses engagements et continue à équiper les hôpitaux en période de Corona Virus. demande pendant cette crise.



En effet, la banque a contribué à la mise à disposition de plusieurs concentrateurs d'oxygène au profit de l'hôpital Ibn El Jazzar - Kairouan en vue de faire face à la forte demande pendant cette crise.



L'amélioration des conditions d'éducation est notre priorité !

Rénovation Ecole « Ksar Mezouar – Beja »

En tant que banque citoyenne et responsable envers les secteurs vitaux, Al Baraka Bank s'est mobilisée pour effectuer des travaux de rénovation de l'école primaire de Ksar Mezouar, située en pleine zone rurale dans la région du nord-ouest de la Tunisie et dont l'état est piteux.

L'inauguration de l'école rénovée a eu lieu le 03 juin 2021 au cours d'une cérémonie en présence de M. Mohamed EL MONCER et M. Radhouane KHELIA respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint de la banque.

Parmi la liste des invités, des personnalités officielles ont fait le déplacement pour célébrer l'évènement à l'instar de Monsieur le Gouverneur de Béja et une délégation du ministère de l'éducation.



Ces travaux de réhabilitation consistent en la rénovation des blocs sanitaires, la consolidation du bâtiment (murs, toits...), le remplacement des portes et des fenêtres, réfection complète de la peinture intérieure et extérieure ainsi que le raccordement électrique.

Cette action s'inscrit parfaitement dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale d'Al Baraka Bank en matière d'éducation, qui confirme son intérêt d'offrir à nos enfants, des meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.



Action rentrée scolaire Al Baraka Bank : « nos enfants, notre responsabilité »

Semer la joie et l'espoir dans le cœur des élèves des écoles défavorisées est une priorité pour Al Baraka Bank.

A l'occasion de la rentrée scolaire Al Baraka Bank a organisé une action de solidarité « nos enfants, notre responsabilité » qui consiste à offrir des cartables et des fournitures scolaires aux élèves des régions défavorisées.

Cette action de solidarité a été réalisée auprès des deux écoles Abou Kacem Chebbi à Jendouba et Oudhna à Ben Arous.

« Nos enfants, notre responsabilité » entre dans le cadre de la réalisation des Objectifs de Développement Durable de la banque qui ne cesse de garantir une éducation équitable et de qualité, de favorables conditions d'apprentissage et un avenir prometteur à nos enfants.



Donner vie à un rêve en le réalisant est notre conviction !

Edition d'un livre pour une écolière malvoyante

Al Baraka Bank soutien et encourage l'élève tunisienne malvoyante Maissa BENMIM.

À 13 ans Maissa était surnommée l'icône de la littérature tunisienne pour sa capacité à écrire, lire, et réciter en langue arabe. Cette talentueuse jeune fille a remporté des prix à l'échelle internationale, elle avait comme rêve l'édition de son propre livre.

Al Baraka Bank l'a accompagné dans la réalisation de son rêve à travers l'édition de 3000 exemplaires de son livre: «الحق المسلوب».

Une réception en l'honneur de cette jeune écrivaine en présence de la Direction Générale a été organisé au sein de la banque pour célébrer cette action.

Al Baraka Bank, se préoccupe de l'environnement

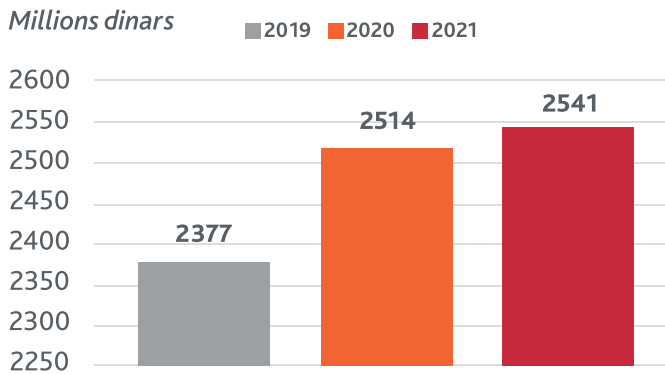
Nous croyons que la verdure au bureau ne peut qu'apporter plus de bien-être et plus de créativité à tous nos collaborateurs. Au sein d'Al Baraka Bank, nous avons adopté ce concept depuis des années et continuons à miser sur son importance.





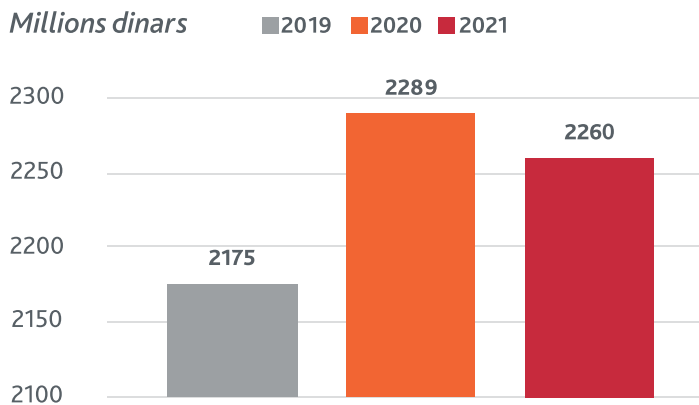
5. Chiffres Clés

Total Actif



Le total actif d'Al Baraka Bank Tunisie en 2021 a atteint 2.541.597 mille dinars contre 2.514.369 mille dinars en 2020. Les créances à la clientèle ont contribué principalement à cette hausse en passant de 1.284.615 mille dinars au 31/12/2020 à 1.425.209 mille dinars à la fin de l'exercice 2021.

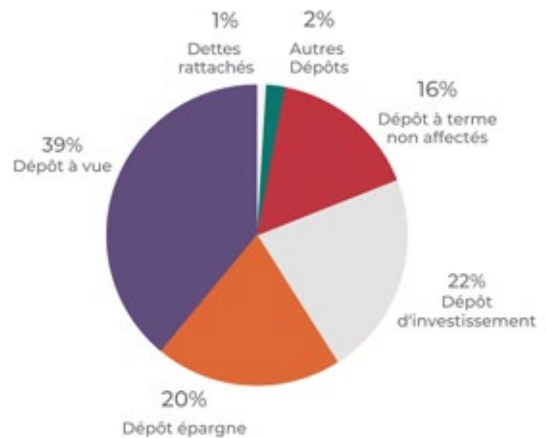
Total Dépôt



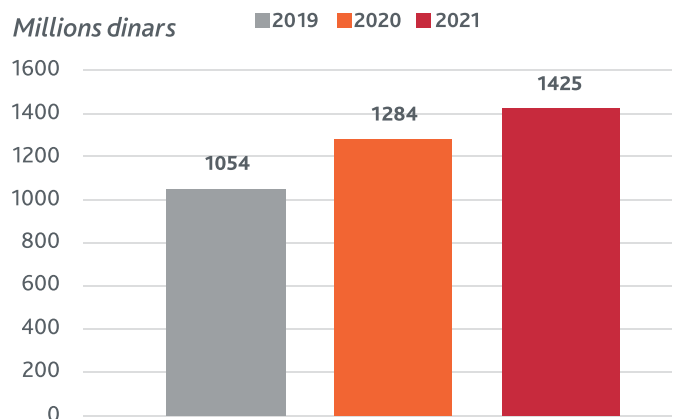
Le total des dépôts s'est établi à 2.259.850 mille dinars au 31/12/2021. Les dépôts et avoir de la clientèle, constituent une part importante des ressources soit 76% du total dépôt. Ils ont enregistré une évolution de 5% passant de 1.653.443 mille dinars au 31/12/2020 à 1.726.967 mille dinars au 31/12/2021.

Structure des dépôts à la clientèle

Les dépôts à vue, au 31 décembre 2021, représentent une part importante avec 39% de l'ensemble des dépôts collectés auprès de la clientèle soit 663.977 mille dinars. Quant aux dépôts d'investissements (avec mudharba et wakala), ils s'élèvent à 378.641 mille dinars soit une part de 22%. Les dépôts à terme non affectés occupent une part de 16% (270.061 mille dinars). Les dépôts d'épargne représentent également 20% sur l'ensemble des dépôts de la clientèle.



Financement à la Clientèle



Le volume global des financements à la clientèle a continué de progresser avec une évolution de 11 % atteignant 1.425 million de dinars pour l'exercice 2021 contre 1.284 million de dinars au 31/12/2020.

Produit Net Bancaire

MILLIERS DE DINARS	2021	2020	2019
MARGE DE PROFIT	111.410	80.772	67.201
COMMISSIONS NETTES	21.734	16.096	14.355
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	3.952	2.811	2.848
TOTAL	137.096	99.679	84.404

En 2021, le produit net bancaire a enregistré une hausse de 37,5%, atteignant 137.096 mille dinars contre 99.679 mille dinars en 2020.

Cette hausse est due principalement à l'augmentation de la marge de profit qui a atteint 111.410 mille dinars soit une croissance de 38%. Tandis que les commissions nettes ont enregistré une augmentation de 35% pour atteindre 21.734 mille dinars. Les revenus du portefeuille d'investissement ont enregistré une hausse de 40,6% pour s'élever à 3.952 mille dinars contre 2.811 mille dinars en 2020.

Cette croissance du produit net bancaire s'explique également par la collecte des ressources les moins coûteuses.

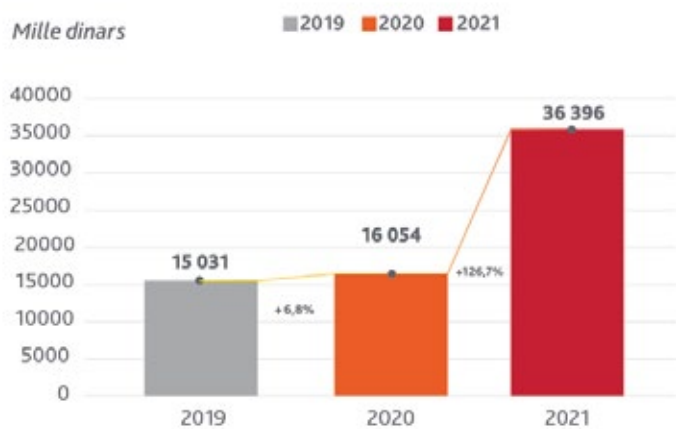
La structure du Produit Net Bancaire reste relativement stable avec une marge de profit représentant 81,2% du PNB et des commissions nettes représentant 15,8% du PNB.

Résultat d'Exploitation

	Milliers de dinars	2021	2020	2019
PRODUIT NET BANCAIRE		137.096	99.679	84.404
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF		(22.439)	(14.417)	(9.049)
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		(898)	(559)	(281)
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		134	102	147
FRAIS PERSONNEL		(42.337)	(40.285)	(35.128)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		(15.585)	(16.313)	(13.054)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS		(5.825)	(6.358)	(6.447)
RESULTAT D'EXPLOITATION		50.146	21.849	20.593

A la fin de l'exercice 2021, le résultat d'exploitation a enregistré une croissance considérable de 129,5% ; pour atteindre 50.146 mille dinars contre 21.849 mille dinars au 31/12/2020.

Résultat Net de l'exercice



Le résultat net d'Al Baraka Bank au terme de l'exercice 2021 a atteint 36.396 mille dinars contre 16.054 mille dinars au 31/12/2020, soit une évolution de 126,7%.





6. Rapport Commissaires aux comptes & Etats financiers

Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5ème étage-Centre Urbain Nord
1082 Tunis – Tunisie
Tel : +216 71 822 020 Fax : +216 71 822 025
RC : B2425912007 - MF : 0999520 SAM 000

ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@mazars.tn



AL BARAKA BANK TUNISIA

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mars 2021

SOMMAIRE

I - RAPPORT GENERAL

II - RAPPORT SPECIAL

III - ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

I-RAPPORT GENERAL

AL BARAKA BANK TUNISIA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de **AL BARAKA BANK TUNISIA**, qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **222 951 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **36 396 KDT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Mars 2022

Tunisie Audit & Conseil
Lamjed BEN MBAREK

ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

II -RAPPORT SPECIAL

ALBARAKA BANK TUNISIA
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

En application des dispositions l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'exécution de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Convention conclue avec El AmanaTakaful :

Courant l'exercice 2015, Al Baraka Bank Tunisia a conclu des conventions avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL couvrant plusieurs risques.

Le total des primes relatives à l'exercice 2021 s'élèvent à 5 657 KDT.

C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général englobe, outre le salaire et le bonus, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint englobe, outre le salaire et le bonus, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'assurance et la taxe de circulation.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à six mois de salaires. Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL.

2. Les obligations et engagements de ALBARAKA BANK envers ses dirigeants, les membres du conseil d'administration et des comités réglementaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit :

En KDT

	Directeur Général		DGA		Président du Conseil d'Administration		Autres membres du Conseil et des Comités		Membres du comité charaaïque	
	Montants servis	Montants non encore servis (Passif au 31/12/21)	Montants servis	Montants non encore servis (Passif au 31/12/21)	Montants servis	Montants non encore servis (Passif au 31/12/21)	Montants servis	Montants non encore servis (Passif au 31/12/21)	Montants servis	Montants non encore servis (Passif au 31/12/21)
Avantages à court terme (*)	480	594	254	297	62	-	489	-	49	33
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	6	-	3	-	-	-	-	-	-	-
Charges totales de l'exercice	1080		554		62		489		82	

(*) Y compris la provision pour congés payés et le montant brut du bonus 2021.

(**) Retraite complémentaire.

Par ailleurs, et en dehors de ce qui est précité, nous nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 28 Mars 2022

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed BEN MBAREK

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



Al Baraka Bank Tunisia

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31/12/2021

Your Partner Bank

بنك باركة شريكك

BILAN	3
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	4
ÉTAT DE RESULTAT	5
ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE	6
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	7
1. Présentation de la banque	7
2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers	9
3. Période comptable	9
4. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués	9
4.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents	10
4.2. Provision sur les engagements	12
4.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères	13
4.4. Classification et évaluation des titres.....	14
4.5. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres	14
4.6. Les valeurs immobilisées et amortissements	14
4.7. Règles de prise en compte des charges	14
4.8. Fonds de garanties	15
4.9. Avantages postérieurs à l'emploi.....	15
4.10. Impôt sur les bénéfices	15
4.11. ZAKAT.....	16
5. Comité Charaïque	16
6. Notes explicatives	16
Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	16
Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers.....	16
Note 3 – Créances sur la clientèle.....	17
Note 4 – Portefeuille titres- commercial.....	18
Note 5 – Portefeuille d'investissement	19
Note 6 – Valeurs immobilisées.....	21
Note 7 – Autres actifs	22
Note 8 – Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers.....	22
Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle	22
Note 10 – Emprunts et ressources spéciales	23
Note 11 – Autres passifs	24
Note 12 – Capitaux propres	24
Note 13 – Engagements de financement.....	25
Note 14 – Garanties reçues	25
Note 15 – Profits et revenus assimilés	25
Note 16 – Commissions.....	26
Note 17 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières.....	26
Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement.....	26
Note 19 – Profits encourus et charges assimilées	27
Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	27
Note 21– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ..	27
Note 22 – Charges générales d'exploitation	28
Note 24 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires.....	28
Note 25 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	29
Note 26 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.....	29
Note 27 – Transactions avec les parties liées	30
Note 28 –Taux des actifs classés et taux de couverture.....	33
Note 29 – Évènements postérieurs à la date de clôture	33

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2021

(Unité : en milliers de Dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2021	31/12/2020
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	69 484	51 950
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	282 182	301 938
Créances sur la clientèle	3	1 425 209	1 284 615
Portefeuille-titre commercial	4	563 516	704 425
Portefeuille d'investissement	5	55 584	47 730
Valeurs immobilisées	6	123 603	112 469
Autres actifs	7	22 019	11 242
TOTAL ACTIFS		2 541 597	2 514 369
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP		-	20 221
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	468 812	556 419
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 726 967	1 653 443
Emprunts et ressources spéciales	10	64 071	59 133
Dépôt ABG		61 612	57 457
Autres Ressources		2 459	1 676
Autres passifs	11	58 796	36 844
TOTAL PASSIFS		2 318 646	2 326 060
CAPITAUX PROPRES			
Capital		120 000	120 000
Réserves		62 555	48 855
Résultat reporté		4 000	3 400
Résultat de la période		36 396	16 054
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	222 951	188 309
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		2 541 597	2 514 369

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2021

(Unité : en milliers Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/2021	31/12/2020
Cautions, avals et autres garanties donnés		33 441	30 541
Crédits documentaires		6 173	25 846
Actifs donnés en garantie		-	20 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		39 614	76 387
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13	52 390	60 754
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		52 390	60 754
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	14	1 283 932	1 084 017
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		1 283 932	1 084 017

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de résultat
Période du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021

(Unité : en milliers de Dinars)

Produits d'exploitation bancaire	Note	31/12/2021	31/12/2020
Profits et revenus assimilés	15	135 175	113 701
Commissions (en produits)	16	24 272	18 458
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	20 290	15 183
Revenus du portefeuille d'investissement	18	3 952	2 811
Total produits d'exploitation bancaire		183 689	150 153
Charges d'exploitation bancaire			
Profits encourus et charges assimilées	19	(44 055)	(48 112)
Commissions encourues		(2 538)	(2 362)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Total charges d'exploitation bancaire		(46 593)	(50 474)
Produit Net Bancaire		137 096	99 679
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(22 439)	(14 417)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(898)	(559)
Autres produits d'exploitation		134	102
Frais de personnel		(42 337)	(40 285)
Charges générales d'exploitation	22	(15 585)	(16 313)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(5 825)	(6 358)
Résultat d'exploitation		50 146	21 849
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	23	(1 311)	(823)
Impôt sur les bénéfices		(11 465)	(4 093)
Résultat des activités ordinaires		37 370	16 933
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	24	(975)	(879)
Résultat net de l'exercice		36 396	16 054

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État des flux de trésorerie

Période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2021

(Unité : en milliers de Dinars)

ACTIVITES D'EXPLOITATION	Note	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		168 636	132 628
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(44 896)	(40 737)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		28 987	60 810
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(86 077)	(61 090)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(148 018)	(228 093)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		71 168	124 673
Titres de placement / Titres de transaction		141 107	(75 347)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(42 377)	(38 655)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(17 045)	(4 421)
Impôts sur les sociétés		(2 981)	(10 103)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		68 505	(140 335)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 952	2 811
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(8 752)	1 517
Acquisitions cessions sur immobilisations		(16 959)	(32 357)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(21 760)	(28 029)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		4 153	(2 536)
Augmentation / diminution ressources spéciales		782	724
Dividendes versés		(1 754)	-
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		3 181	(1 812)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		49 926	(170 176)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		22 187	192 363
Liquidités et équivalent de liquidités en fin d'exercice	25	72 114	22 187

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Notes aux états financiers

Arrêtés au 31 décembre 2021

1. Présentation de la banque

Al Baraka Bank Tunisia est une société anonyme au capital de 120 000 000 dinars créée le 15 Juin 1983 sous la dénomination de « **BEIT ETTAMWIL TOUNSI SAOUDI-BEST BANK** », par l'État Tunisien et Sheikh Salah Abdallah KAMEL fondateur du Groupe DALLAH AL BARAKA. Elle est régie par la loi N°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers. L'année 2009 a marqué un premier tournant dans l'histoire de la banque avec le changement de sa dénomination en devenant Al Baraka Bank Tunisia dans le cadre de l'unification de l'identité d'Al Baraka Banking Group (ABG).

En 2013, Al Baraka Bank Tunisie a obtenu l'agrément de sa transformation de Banque non résidente en Banque universelle résidente, lui permettant ainsi de répondre aux besoins financiers de toutes les catégories de clientèle : particuliers, professionnels et entreprises au moyen d'un partenariat de confiance et durable.

Durant plus de trente années d'existence, Al Baraka Bank a réussi à nouer des rapports privilégiés avec ses clients grâce à son attachement aux valeurs participatives et partenariales qui prône le partage des profits et des pertes entre les cocontractants et interdit toutes formes de spéculation.

Elle opère actuellement avec un réseau de 37 agences et 38 DAB jusqu'au 31/12/2021.

La banque offre une large panoplie de produits et de services bancaires conformes aux principes de la finance islamique.

Ses principales activités sont :

- La vente Murabaha au donneur d'ordre,
- L'IJARA,
- La prise de participation Mucharaka,
- Mudharaba
- Wakala Bil Istithmar

Les principaux produits de financement et services offerts sont :

- Financement Dar Al Baraka
- Premier logement Al Baraka
- Sayarat Al Baraka
- Tahsin Masken Al Baraka
- Rafehat Al Baraka
- Rahalet Al Baraka

- Tahsin Masken Al Baraka plus
- Omra Al Baraka
- Dirasset Al Baraka
- Projet Immobilier Al Baraka
- Equipement Professionnel Al Baraka pro
- Financement Appropharma
- Financement Academic Line
- Al Baraka Leasing Automobile
- Al Baraka Leasing Immobilier
- Financement Campagne Al Baraka
- Financement de Stock Al Baraka
- Financement Marché Al Baraka
- Al Baraka Exportation
- Al Baraka Importation
- Western Union

Les principaux produits d'épargne et de placements offerts sont :

- Compte Epargne Al Baraka
- Compte Epargne Masken Al Baraka
- Compte Epargne Omra Al Baraka
- Compte Epargne Hajj Al Baraka
- Placement de dépôt participatif affecté
- Compte de dépôt participatif Moudharaba

Les principales cartes offertes sont :

- Al Baraka Tech Card
- Carte Al Baraka Gold internationale
- Carte Al Baraka Gold Nationale
- Carte Epargne Al Baraka
- Carte Ettwensa Elkol
- Carte Visa Classique
- Carte Visa Classique +
- Carte visa internationale
- Carte Platinum
- Carte Platinum+
- Carte Lady

Les principaux comptes offerts sont :

- Compte étranger en devises

- Compte professionnel en devises
- Compte dépôt à vue
- Compte P.P.R
- Compte I.N.R
- Offre Étudiant

Les principales opérations internationales offertes sont :

- Remise Simple
- Remise Documentaire
- Crédit Documentaire

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont établis conformément aux dispositions prévues par :

- La loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires ;
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;
- La réglementation bancaire édictés par les circulaires de la BCT ; et
- Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI) et notamment pour les sujets non traités par la réglementation ci-dessus indiquée.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

3. Période comptable

La période comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

4. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

4.1.1. Comptabilisation des engagements

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

4.1.2. Comptabilisation des revenus

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la Banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation.

La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors de la réalisation des prestations de services.

Dans ce cadre :

- ✓ Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont prises en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour leurs montants rattachés à l'exercice.
- ✓ Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.
- ✓ Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont courues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les revenus pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés, mais sont provisionnés, compte tenu de la valeur des garanties, conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 91-24.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

- ✓ Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés net d'impôt dans des comptes d'attentes du passif courant en attendant la décision de leur liquidation par le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale des actionnaires.

4.1.3. Comptabilisation des revenus des crédits renégociés ou modifiés autres que les opérations de leasing et Ijara

Conformément aux circulaires de la BCT relatives au report des échéances et notamment la circulaire BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020, la circulaire BCT n°2020-07 du 25 Mars 2020 et la circulaire BCT n°2020-08 du 1er Avril 2020, la banque a prolongé la période des financements Murabaha au donneur d'ordre accordés aux clients particuliers sans aucune augmentation du rendement initial, étant donné que les Principes de la Finance islamique (et notamment « la norme Choraique de l'AAOIFI n°8 « Murabaha » », interdisent d'augmenter le profit ou le rendement d'une opération de financement Murabaha au donneur d'ordre en cas de prolongation de la durée contractuelle. Ceci est assimilée à l'octroi au client bénéficiaire du report d'un nouveau financement à taux zéro (Qard Hasan).

Au sens de l'Avis CNC N°2020-A du 30 décembre 2020, relatif au traitement comptable des modifications des financements suite au COVID 19, les reports d'échéances COVID 19 constituent une modification des flux de trésorerie contractuels résultant d'autres formes de renégociations. Ainsi, ledit avis préconise le traitement des revenus y afférents selon la méthode de référence pour les créances Murabaha au donneur d'ordre et les autres créances.

Notant que ce traitement est également conforme à la note de l'AAOIFI AAB-1/2020 sur les implications comptables de l'impact de la pandémie COVID-19.

Selon cette méthode, les profits de l'opération sont à étaler sur la période contractuelle selon le nouveau taux de rendement effectif. La période contractuelle correspond à la nouvelle période prolongée

La supervision bancaire de la BCT a préconisé à toutes les banques de Laplace, par Email du 13/01/2021, d'adopter la méthode autorisée qui prévoit le calcul et la comptabilisation d'une décote, qui va ajuster à la baisse les revenus de l'exercice et l'étaler linéairement, durant la nouvelle période de prolongation ajoutée. Toutefois, la constatation d'une perte de valeur initiale sur la créance n'est pas possible, étant donné que les principes de la finance islamique ne permettent pas la comptabilisation d'une créance à sa valeur actuelle nette, ni d'appliquer le concept du coût d'opportunité dans la comptabilité.

Dans le cadre des mesures exceptionnelles émises par la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances au profit des particuliers, des professionnels et des entreprises pour la lutte contre les conséquences de la propagation de la pandémie de Coronavirus, le comité de contrôle de la conformité aux normes bancaires islamiques a reconnu le droit de la banque à mettre en place une

commission au titre du remboursement des frais , dans la limite des charges réelles encourues par les opérations de moratoire, sans augmentation de celles-ci et à condition que le montant de cette commission ne soit pas lié à la valeur de la créance (et en tenant dûment compte des cas de procrastinations).

4.1.4. Les facilités accordées au preneur : Ijara

La comptabilisation des produits financiers se fera sur une base systématique et rationnelle sur la durée résiduelle du bail.

La banque a révisé les conditions des financements Ijara en fonction de la situation financière des clients, des conditions de marché ... En effet, les normes Charaïque autorisent la révision des loyers convenus au départ avec les clients.

Les revenus d'Ijara non comptabilisés (y compris le profit/rendement supplémentaire facturés) sont amortis sur une base systématique, et l'amortissement correspondant est facturé sur la durée prolongée de l'Ijara.

Notons qu'il n'y a aucun changement dans les actifs déjà comptabilisés.

4.2. Provision sur les engagements

4.2.1. Provision individuelle ordinaire

Les provisions individuelles sur les engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque et les taux minimum de provisionnement de la manière suivante :

A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et de la valeur des garanties admises en déduction au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

4.2.2. Provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4

La circulaire de la BCT n° 2013-21 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division,

couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution des provisions additionnelles pour couvrir les risques sur les engagements ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4. Les modalités de calcul sont fixées par ladite circulaire.

4.2.3. Provisions collectives sur engagements

La circulaire de la BCT n° 2021-01 du 11 Janvier 2021 a modifié la circulaire de la BCT n° 2012-09 et la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements prenant en considération l'augmentation du risque de crédit causé par les événements COVID-19. Ladite circulaire a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, des provisions collectives pour couvrir les risques sur engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

4.2.4. Garanties déductibles

Pour le calcul des provisions individuelles et des provisions additionnelles, les garanties admises en déduction sont :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT
- Les dépôts affectés ;
- La valeur des biens octroyés à la clientèle via la « technique Ijara » et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :
 - o Matériel roulant : 1/5 Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge
 - o Matériel spécifique : 1/3 Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
 - o Immeubles 1/7 : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

4.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ce cours correspond au cours de change moyen interbancaire opération en compte. La banque a utilisé le cours moyen de change actualisé par séquence tel qu'a été affiché par la Banque Centrale de la Tunisie au 31 Décembre 2020. La variation de change due à cette réévaluation est imputée dans le résultat de l'exercice.

4.4. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

4.5. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice suite à l'approbation de leurs distributions soit par l'assemblée générale des actionnaires soit par l'assemblée spéciale des actionnaires selon le cas.

Les profits sur les titres de placements sont constatés en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés à l'exercice.

4.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Global Banking	6,66 %
Autres logiciels informatiques	33 %
Agencement, Aménagement et Installations, DAB	10 %
Constructions	5 %

Les actifs immobilisés de faible valeur (ne dépasse pas 500 dinars) sont totalement amortissables.

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

4.7. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

4.8. Fonds de garanties

La banque a adhéré au fonds de garantie des dépôts régit par la loi N° 48-2016 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers et le décret n° 2017-268 du 01/2/2017.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque Banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la Banque Al Baraka et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la cotisation est supportée par la banque.

4.9. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la Banque sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Il est à noter qu'une convention pour le secteur bancaire a été conclue le 26/07/2021 entre l'association professionnelle des banques et des établissements financiers (APTBEF), la fédération générale des banques et des établissements financiers et l'union générale Tunisienne du travail (UGGT). Elle porte entre autres à l'augmentation de la prime de départ à la retraite de 6 à 12 salaires à partir du 31/05/2021.

4.10. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

La charge courante d'impôt sur les bénéfices englobe, outre l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de du résultat de l'exercice, la contribution conjoncturelle d'impôt.

4.11. ZAKAT

La banque ne procède pas à la liquidation de la ZAKAT tant qu'elle n'est pas mandatée à le faire ni par loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni encore par ses clients.

5. Comité Charaïque

Le « Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques » a été désigné par l'Assemblée Générale selon les exigences de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le Comité Charia a comme mission :

- L'émission d'avis sur la conformité des produits, des modèles de contrats et des procédures opérationnelles de l'activité aux normes et préceptes islamiques ;
- Le contrôle de la conformité des opérations bancaires islamiques aux normes définies dans ce domaine ;
- L'examen de toute question soulevée par la banque se rapportant aux opérations bancaires islamiques.

6. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2021 un total de **69 484 KTND** détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Caisse	10 261	9 022
Caisse DAB	2 689	2 125
BCT+CCP	52 573	37 934
Inter Bank Services (IBS)	3 960	2 870
Total	69 484	51 950

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2021, le total de cette rubrique a atteint **282 182 KTND**, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements bancaires	64 909	47 828
Créances sur les établissements financiers	217 273	254 110
Total	282 182	301 938

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31-12-2020
Banques locales	29 887	24 199
Murabaha au donneur d'ordre	28 883	23 360
Créances rattachées	612	473
Autres créances sur les banques locales	393	367
Banques Etrangères	35 022	23 629
Total	64 909	47 828

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements financiers » se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31-12-2020
Créances ordinaires (certificats de leasing)	215 306	249 757
Créances rattachées (certificats de leasing)	1 967	4 353
Total	217 273	254 110

Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2021 un solde de **1 425 209 KTND** détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Murabaha au donneur d'ordre	611 076	538 177
Créances rattachées sur Murabaha au donneur d'ordre	9 970	10 908
Commodity Murabaha	584 220	571 863
Créances rattachées Commodity Murabaha	6 094	16 518
Leasing	102 259	41 399
Créances rattachées Leasing	1 323	765
Impayés Financement Leasing	1 495	690
Créances rééchelonnées/ Leasing	104	5 857
Impayés rééchelonnement / Leasing	59 487	160 129
Kardh Hassan	209	478
Impayés et frais judiciaires	24 263	21 410
Créances rééchelonnées	74 240	331
Autres concours	6 248	4 418
Total créances brutes	1 480 986	1 372 946
Profits réservés	(1 736)	(2 418)
Profits réservés Leasing	(4 966)	(28 237)
Provisions sur Créances Clients	(49 075)	(57 677)
Total net	1 425 209	1 284 615

Les créances sur la clientèle peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	1 173 228	142 380	9 902	126 082	29 393	1 480 986
Total des engagements hors bilan	80 822	5 881	1	-	229	86 933
Total engagements nets	1 253 946	148 261	9 903	126 082	29 622	1 567 814
Taux des engagements non performants				11%		
Dépôts affectés	103 627	664	1	68 967	702	173 961
Profits réservés	-	-	168	5 109	1 425	6 702
Provisions	11 273	-	3 773	15 421	18 608	49 075
Taux de couverture des engagements non performants						69%

(*) Les investissements de la clientèle sont présentés dans le poste « Autres avoirs de la clientèle » au passif du bilan. Ils sont matérialisés par des contrats wakala ou mudharaba et ils supportent le risque de perte éventuel des projets auxquels ils sont affectés (en principal et en profit).

Note 4 – Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Titres de Placement	587 071	700 478
Créances rattachées Portefeuille-titre commercial	4 313	3 947
Couverture sur Titres de Placement	(27 868)	-
Total net	563 516	704 425

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

Placement	Valeur brute		Provisions		Valeur nette	
	déc-21	déc-20	déc-21	déc-20	déc-21	déc-20
AL BARAKA BARHAIN (Investment Deposit)	61 610	107 035	-	-	61 610	107 035
Créances rattachées	-	249	-	-	-	249
AL BARAKA TURKYE	45 585	200 800	-	-	45 585	200 800
Créances rattachées	154	319	-	-	154	319
AL BARAKA LEBANON	27 868	27 980	(27 868)	-	-	27 980
Créances rattachées	-	50	-	-	-	50
AL BARAKA BANKING GROUP	402 879	363 662	-	-	402 879	363 662
Créances rattachées	3 756	3 327	-	-	3 756	3 327
IMMOBILIERE EL EBDAA	806	1 000	-	-	806	1 000
Créances rattachées	2	3	-	-	2	3
ITFC	48 324	-	-	-	48 324	-
Créances rattachées	401	-	-	-	401	-
Total	591 384	704 425	(27 868)	-	563 516	704 425

Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Titres d'investissement	52 569	43 389
Titres participatifs	7 962	8 389
Provisions sur titres d'investissement	(4 947)	(4 049)
Total net	55 584	47 730

Les titres d'investissement se détaillent comme suit :

Participation	Valeur brute décembre 2021	Valeur brute décembre 2020	Provision décembre 2021	Provision décembre 2020	Valeur nette décembre 2021	Valeur nette décembre 2020
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	10 235	10 235	(1 133)	(210)	9 102	10 025
BEST LEASE	8 310	8 310	-	-	8 310	8 310
SOCIETE PROCHIMICA	2 246	2 247	(2 246)	(2 247)	-	-
S.P.L.T	2 104	2 104	-	-	2 104	2 104
ATID PRIVATE EQUITY (SICAF)	2 059	2 059	(100)	(100)	1 959	1 959
STE TUN D ASSURANCE TAKAFEL	3 886	2 811	-	-	3 886	2 811
MODERN LEASE	912	957	(730)	(754)	182	203
Medi-loisir	1 679	1 679	-	-	1 679	1 679
Parc d'activité. Economique de Bizerte	675	675	-	-	675	675
FIT	199	199	-	-	199	199
SIBTEL	90	90	-	-	90	90
I.M. BANK	313	313	(313)	(313)	-	-
ATID CO	89	89	(89)	(89)	-	-
STE MONETIQUE TUNISIE	64	64	-	-	64	64
BACOFIL	140	140	(140)	(140)	-	-
STE TUNISIE SENEGAL COMMERCE	56	56	(56)	(56)	-	-
POLYVER	39	39	(39)	(39)	-	-
TDF III	9 802	9 802	-	-	9 802	9 802
AL BARAKA SICAR	8 699	-	-	-	8 699	-
SLAL ACTIVITES TOURISTIQUES CULTURELS	0,10	-	-	-	0,10	-
Tunsie Afrique Export	100	100	(100)	(100)	-	-
INTERNATIONAL LEASING SERVICES(ILS)	0,16	-	-	-	0,16	-

Participation	Valeur brute décembre 2021	Valeur brute décembre 2020	Provision décembre 2021	Provision décembre 2020	Valeur nette décembre 2021	Valeur nette décembre 2020
INT'L ISLAMIC TRADE FINANCE CORP. I D PORTFOLIO	869	1420	-	-	869	1420
Total 1 Titre de participation	52 569	43 389	(4 947)	(4 049)	47 622	39 341
Titres participatifs Zitouna	6 897	7 314	-	-	6 897	7 314
Titres participatifs Best Lease	1 065	1 075	-	-	1 065	1 075
Total 2 Titres de participatif	7 962	8 389	-	-	7 962	8 389
Total	60 530	51 778	(4 947)	(4 049)	55 584	47 730

▪ **Participation BEST LEASE :**

La banque « Al Baraka Bank Tunisia » détient un pourcentage de 23,60% dans le capital de la Société BEST LEASE. Ainsi, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés. Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si «Al Baraka Bank Tunisia» avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31 décembre 2020 de la société «Best Lease » :

Participation BEST LEASE	Montants
Coût historique des titres	8 310
% de participation	23,60%
Capitaux propres avant résultat	81 114
Résultat 31-12-2020	6 891
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	20 769
Écart par rapport à la valeur comptable	12 459
Impact de la mise en équivalence de l'exercice 2021	1 626

▪ **Participation TDF II :**

Les participants dans le Fonds Commun de Placement à Risque TDF II exercent un contrôle égalitaire indépendamment du nombre de parts détenus. En effet, chaque participant a un seul droit de vote. De ce fait, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°23 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur

de ces participations et sur les résultats, comme si « Al Baraka Bank Tunisia » avait à émettre des états financiers consolidés. L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31 Décembre 2020 de la société « TDF II » :

Participation TDF II	Montants
Coût historique des titres	10 235
% de participation	51,60%
Capitaux propres avant résultat	18 937
Résultat 31-12-2020	(1 296)
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	9 103
Écart par rapport à la valeur comptable	(1 132)
Impact de la mise en équivalence de l'exercice 2021	(669)

Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2021 un montant de **123 603 KTND** dont le détail se présente comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	17 605	17 109
Amortissement immobilisation incorporelles	(12 717)	(11 360)
Immobilisations incorporelles nettes	4 888	5 749
Immobilisations corporelles	162 691	146 228
Amort Immobilisations corporelles	(43 828)	(39 360)
Dépréciation	(149)	(149)
Immobilisations corporelles nettes (1)	118 715	106 720
Valeurs nettes en fin d'exercice	123 603	112 469

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Terrain	22 931	22 931
Constructions	19 363	19 546
Immobilisations hors exploitation	58	58
Agencements, aménagements et installations	5 600	7 014
Matériel de transport	293	215
Matériel informatique	1 811	2 416
Matériel et mobilier de bureau	1 623	1 978
Matériel monétique	603	641
Immobilisation en cours (nouveau siège de la banque)	66 433	51 922
Total net	118 715	106 720

Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2021 un solde de **22 019 KTND** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Comptes d'attentes et de régularisation	2 091	-
Charges constatées d'avance	760	1 064
Créances fiscales & sociales	3 678	2 331
Avances aux fournisseurs	106	-
Financements au personnel	7 432	6 979
Autres actifs	7 949	868
Total	22 019	11 242

Note 8 – Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers au 31 décembre 2021 à **468 812 KTND** et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	437 569	537 486
Dépôts et avoirs des établissements financiers	31 244	18 933
Total	468 812	556 419

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2021 à **1 726 967 KTND** et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Comptes de dépôts	1 013 297	910 756
Autres comptes et avoirs de la clientèle	713 671	742 686
Total	1 726 967	1 653 443

Le solde de la rubrique **compte de dépôts** se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à vue	663 977	619 834
Comptes d'épargne	349 320	290 922
Total	1 013 297	910 756

Le solde de la rubrique **autres comptes et avoirs de la clientèle** se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à terme non affectés (i)	270 061	303 396
Dettes rattachés aux dépôts participatifs non affectés (iiii)	15 793	10 620
Dépôts Participatifs affectés (ii)	378 641	380 777
Dettes rattachés aux Dépôts Participatifs affectés	8 705	11 517
Comptes indisponibles	2 677	4 308
Autres sommes dues (iii)	37 794	32 068
Total	713 671	742 686

- (i) Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « Al Baraka Bank Tunisia » et les déposants après déduction des profits réservés et des provisions constituées, tout en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers, selon une clé de répartition contractuelle.
- (ii) Les Investissements de la clientèle sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces fonds doit être matérialisée dans le contrat de wakala ou mudharaba. Le remboursement de ces fonds en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.
- (iii) Ce montant correspond aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
PRG/ lettres de crédit	2 344	1 585
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	5 436	6 861
PRG/ chèques impayés et certifiés	13 430	5 989
PRG/ Financement	1 770	1 081
Effets financiers en garanties	4 427	10 947
Autres dettes	10 387	5 605
Total	37 794	32 068

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste totalise au 31 décembre 2021 un montant de **64 071 KTND** détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôt ABG (*)	61 612	57 457
Autres Ressources	2 459	1 676
Total	64 071	59 133

- (*) Une convention de dépôt subordonné d'investissement sous forme de Mudharaba a été contractée

entre la banque et le groupe ABG le 19 Octobre 2013, pour un montant total de 75 millions de Dollars. Ce dépôt est assimilé à des fonds propres complémentaires conformément à l'article 5 de la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 Décembre 1991. Le solde constitue la totalité du dépôt échu non encore remboursé (non rémunéré).

Note 11 – Autres passifs

Le poste « Autres passifs » totalise **58 796 KTND**, au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Comptes d'attente et de régularisation passif	7 430	11 018
Charges à payer	11 968	7 081
Provisions pour risques et charges	4 173	3 063
Intérêts à liquider (i)	1 030	70
Fournisseur à payer	9 512	730
Etat et organismes sociaux	15 148	7 648
Dettes envers le personnel	6 542	6 131
Autres passifs	2 993	4 922
Total	58 796	36 844

(*) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes aux préceptes de la charia adoptée par le Comité de la Charia de la banque, et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

Note 12 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Capital	120 000	120 000
Réserves	62 555	48 855
Réserves pour risques bancaires généraux	15 000	10 000
Réserve légale	12 000	12 000
Fonds social	5 000	5 000
Réserves de réinvestissement	30 555	21 854
Résultat reporté	4 000	3 400
Résultat de la période	36 396	16 054
Situation nette	222 950	188 309

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020 en TND	120 000	12 000	10 000	5 000	21 854	3 400	16 054	188 309
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	-	-	16 054	-
Dividendes distribuées	-	-	-	-	-	-	-	-
Œuvres social (fonds social non restituable)	-	-	-	-	-	-	(1 754)	(1 754)
Autres réserves	-	-	5 000	-	8 700	-	(13 700)	-
Résultat reporté	-	-	-	-	-	600	(600)	-
Total	120 000	12 000	15 000	5 000	30 555	4 000	0	186 555
Résultat du Décembre 2021							36 396	36 396
Soldes au 31/12/2021	120 000	12 000	15 000	5 000	30 555	4 000	36 396	222 951

Note 13 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Engagement à Court terme	17 066	9 017
Engagement à Moyen terme	35 324	51 737
Total	52 390	60 754

Note 14 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31 décembre 2021 comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Garanties reçues de la clientèle	1 003 401	846 027
Garanties reçues de l'Etat	270 519	207 340
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	-	25 000
Contre-garanties reçues des établissements financiers	10 012	5 650
Total	1 283 932	1 084 017

Note 15 – Profits et revenus assimilés

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Profit Certificats de leasing	21 506	28 866

Profit Commodity Murabaha	38 805	43 500
Profit Murabaha au donneur d'ordre	43 326	36 974
Profit Leasing	31 538	4 361
Total	135 175	113 701

Note 16 – Commissions

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice décembre 2021 à **24 272 KTND** et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	6 661	4 562
Commissions sur opérations effets et chèques	2 087	1 539
Commissions sur opérations de virement	3 618	2 537
Commissions sur opérations de caisse	390	302
Commissions sur les opérations monétiques	3 082	2 253
Commission sur tenu de comptes	3 371	2 730
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 745	2 349
Commissions sur Bankatakaful & Gestion fond	171	212
Commissions digitales	426	453
Autres Commissions	1 721	1 521
Total	24 272	18 458

Note 17 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de change	5 214	4 188
Résultat sur titres de placement	15 076	10 995
Profits sur investment deposits	14 579	10 780
Profit Moudharaba	496	215
Total	20 290	15 183

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
1/ Revenu/Titres participatifs		

Zitouna	360	699
BEST Lease	65	65
Sous Total 1	425	764
2/ Dividende		
BEST Lease	779	-
F.I.T	38	37
BUHAIRA INVESTMENT	2 045	1 932
MEDI LOISIR	550	-
Parc d'activité. Economique de Bizerte	80	64
Autres Revenus	34	14
Sous Total 2	3 526	2 047
Total	3 952	2 811

Note 19 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	19 103	15 134
Profits aux dépôts affectés	24 952	32 978
Total	44 055	48 112

- (i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des profits réservés, des provisions correspondantes et de tout autre frais ou taxe requis pour la réalisation des opérations. La détermination et la répartition des profits se fait conformément aux normes AAOIFI, aux clauses contractuelles et à la politique de distribution des profits d'ALBARAKA.

Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions sur portefeuille titre-commercial	(27 701)	-
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(5 748)	(9 101)
Dotations aux provisions pour risque et charge	(1 764)	(2 257)
Dotation provision collective	(2 500)	(4 560)
Reprise provision clientèle	15 262	558
Reprise provision pour risque et charge	12	943
Total	(22 439)	(14 417)

Note 21– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions sur portefeuille titre	(923)	(559)
Reprise de Provision / Portefeuille titres	25	-
Total	(898)	(559)

Note 22 – Charges générales d’exploitation

Les charges générales d’exploitation s’analysent, par nature, comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Frais postaux et de télécommunication	1 392	1 451
Entretiens et réparations	3 496	3 489
Publicités et relations publiques	444	532
Honoraires	1 546	1 157
Frais de comité et de conseil	240	394
Jeton de présence	360	571
Frais de bureau et d'administration	598	604
Services extérieurs	599	631
Électricités Eau	786	788
Frais de mission et de réception	13	32
Prime d’assurance	511	389
Impôts et taxes	618	315
Loyer ATM	44	36
FGDB	3 634	4 641
Dons	1	197
Charge de Sécurité	584	548
Autres charges	720	541
Total	15 585	16 314

Note 23 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Autres gains ordinaires	156	111
Autres pertes ordinaires	(1467)	(934)
Total	(1311)	(823)

Note 24 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Conformément aux dispositions de l’article 52 de la loi de finance pour la gestion de l’année 2019 et

de l'article 39 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2020, la contribution conjoncturelle au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3 % des bénéfices imposables.

Note 25 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	69 484	51 950
Dépôts chez les établissements bancaires	35 607	23 997
Banque Centrale et CCP	-	(20 221)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	(32 977)	(33 539)
Total	72 114	22 187

Note 26 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

Le tableau suivant présente le profil des échéances des actifs et des passifs/Fonds propres de la Banque. Les échéances contractuelles/prévues des actifs et des passifs/Fonds propres ont été déterminées sur la base de la période restante à courir au 31 décembre jusqu'à la date d'échéance contractuelle et ne tiennent pas compte des échéances effectives telles qu'indiquées par l'historique de conservation des dépôts de la banque et la disponibilité des liquidités. La direction surveille le profil des échéances pour s'assurer que des liquidités suffisantes sont maintenues.

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtée au 31 décembre 2021, se détaille comme suit:

Libellé	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	69 484	-	-	-	-	69 484
Créances sur les établissements bancaires et financiers	111 464	18 943	31 367	32 444	87 829	282 046
Créances sur la clientèle	635 350	92 096	62 048	264 491	371 192	1 425 178
Portefeuille titres commercial	350 174	48 400	164 135	808	167	563 683
Portefeuille d'investissement	-	-	6 897	1 065	47 622	55 584
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	123 603	123 603
Autres actifs	-	-	-	-	22 019	22 019
TOTAL ACTIFS	1 166 472	159 438	264 447	298 809	652 430	2 541 597
PASSIFS						
Banque centrale et CCP	-	-	-	-	-	-

Libellé	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	409 108	56 475	3 230	-	-	468 812
Dépôts et avoirs de la clientèle	567 186	331 591	275 336	318 148	234 707	1 726 967
Emprunts et ressources spéciales	61 610	-	-	-	-	64 069
Autres passifs	-	-	-	-	58 796	58 796
TOTAL PASSIFS	1 037 904	388 065	278 566	318 148	293 502	2 318 644
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	120 000	120 000
Réserves	-	-	-	-	62 555	62 555
Résultat reporté	4 000	-	-	-	-	4 000
Résultat de la période	36 396	-	-	-	-	36 396
TOTAL CAPITAUX PROPRES	40 396	-	-	-	182 555	222 951
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	1 078 300	388 065	278 566	318 148	476 057	2 541 597

Note 27 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31 décembre 2021 comme suit :

➤ **Sociétés appartenant au groupe ABG :**

Parties liées	Pays
Albaraka Banking Group (Actionnaire majoritaire)	Bahrain
Albaraka Islamic Bank	Bahrain
Al Baraka Turk Participation Bank	Turquie
Banque Al Baraka Egypt	Egypt
Banque Al Baraka Lebanon	Lebanon
Banque Al Baraka Algérie	Algérie
Jordan Islamic Bank	Jordanie
Banque Al Baraka Syria	Syrie
Banque Al Baraka Sudan	Sudan

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées appartenant au groupe

ABG au cours de l'exercice 2021 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng		Autre Dépôts	Dépôts affectés	Dépôt subordonné	Commissions	Profits	Commissions
	Bilan	Hors bilan						Profits encourus
Al Baraka Turk Participation Bank	46 882	4 317	1	-	-	1	2 520	388
Banque Al Baraka Egypt	-	74	-	-	-	-	-	230
Albaraka Islamic Bank	61 783	-	-	8 621	-	-	794	1685
Banque Al Baraka Lebanon	28 000	-	6	-	-	1	-3	-
AlBaraka Banking Group	406 635	-	-	-	61 610	-	10 894	58
Banque Al Baraka Algérie	-	479	1	-	-	1	-	-
Banque Al Baraka Syria	-	-	12 573	45 698	-	1	-	995
Banque Al Baraka Sudan	-	-	132					
Total	543 299	4 870	12 580	54 319	61 610	4	14 205	3 357

➤ **Sociétés appartenant au groupe DALLAH AL BARAKA**

Parties liées	Pays
Arab Leasing International Finance (ALIF)	Arabie Saoudite
Alif Trading Company Limited	Grande Bretagne
Dallah Al Baraka	Arabie Saoudite
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite
ITQAN CAPITAL FINANCE	Arabie Saoudite
Algerian Saoudi Leasing (ASL)	Algérie
Al Baraka Immobilière	Tunisie
SOCIETE ALBUHAIRA INVEST (S.P.L.T)	Tunisie
Société BEST LEASE	Tunisie
Société Tunisienne d'assurance Al Amana TAKAFUL	Tunisie
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	Tunisie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées au groupe DALLAH

AL BARAKA cours de l'exercice 2021 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées			Charges envers parties liées
	Eng. Bilan	Eng. Hors bilan	Autres Dépôts	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Commissions	Profits (Financement et investissement)	Dividende	Rémunérations des dépôts non affectés
Société BEST LEASE	90 138	-	42	-	3 249	15	6 895	779	-
Arab Leasing International Finance (ALIF)	-	-	8	8 651	4 609	4	-	-	2 323
Dallah Al Baraka	-	-	-	30	-	-	-	-	-
Ste. Dallah Al Baraka Holding	-	-	30	-	3	0,3	-	-	91
Algerian Saoudi Leasing (ASL)	-	-	4	7 638	2 645	4	-	-	2 320
Al Baraka Immobilière	13 709	-	211	-	6	2	1 053	-	-
SOCIETE ALBUHAIRA INVEST (S.P.L.T)	2 105	-	740	8 014	1 180	9	-	2 045	288
Société Tunisienne d'assurance Al Amana TAKAFUL	5 527	198	4 611	35 032	-	18	-	-	2 175
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	199	-	184	9 580	136	2	-	38	605
ITQAN CAPITAL FINANCE	-	-	360	-	-	240	-	-	-
Total	111 678	198	5 830	68 945	11 828	55	7 948	2 862	7 802

➤ **Autres parties liées**

Parties liées	Pays
ALBARAKA SICAR	Tunisie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2021 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées			Charges envers parties liées
	Eng. Bilan	Eng. Hors bilan	Autres Dépôts	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Commissions	Profits (Financement et investissement)	Dividende	Rémunérations des dépôts non affectés
Albaraka SICAR	8 699	-	49	-	-	-	-	-	90
Total	8 699	0	49	0	0	0	0	0	90

Type Partie liée	Créances sur les Parties liées	Dettes envers les parties liées		Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers Parties liées
		Dépôts affectés	Autres Dépôts	Commissions	Profits /Financements	
Administrateurs	2 241 360	8 516 432	554 466	414	218 066	417 658
Dirigeants	93 954	528 126	28 441	138	6 767	22 472
Société dans lequel le propriétaire, le mandataire, l'associé, le directeur ou l'administrateur est aussi administrateur de la banque	60 729	-	153 997	2 302	2 048	-
Conjoints, ascendants, descendants des personnes ci-dessous	-	1 549 587	2 488	93	-	28 419
Total	2 396 043	10 594 145	739 392	2 947	226 881	468 549

Note 28 – Taux des actifs classés et taux de couverture

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	2 077 367	142 380	9 902	154 083	42 826	2 426 558
Total des engagements hors bilan	85 878	5 881	1	-	243	92 003
Total engagements nets	2 163 245	148 261	9 903	154 083	43 069	2 518 561
Taux des engagements non performants				8%		
Dépôts affectés	589 340	665	589 340	68 966	702	659 673
Profits réservés	-	-	169	5 377	1 517	7 063
Provisions		13 346	3 773	43 122	31 957	92 198
Taux de couverture des engagements non performants				75%		

Note 29 – Évènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 02/03/2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

7. Rapport charaique



التقرير الشرعي السنوي
لهيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية لبنك البركة تونس
عن السنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2021

بسم الله الرحمن الرحيم
الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم

حضرات السادة والسيدات مساهمي بنك البركة تونس / المحترمون
السلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته،

يشرفنا أن نقدم لكم التقرير الشرعي السنوي عن نشاط بنك البركة تونس للسنة المالية 2021 بناءً على ما يلي :

أ- لقد راقبت هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية المبادئ المستخدمة والعقود المتعلقة بالمعاملات والتطبيقات التي طرحتها إدارة البنك خلال الفترة المالية المنتهية في 2021/12/31. كما قامت الهيئة بالمراقبة الواجبة لإبداء رأي عما إذا كانت إدارة البنك تقيّد بأحكام الشريعة الإسلامية والتزمت بالفتاوى والقرارات والتوصيات الصادرة عنها.

ب- تقع على إدارة البنك مسؤولية تنفيذ أعمالها وفقاً لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها. وتتنحصر مسؤولية الهيئة في إبداء الرأي المستقل بناءً على مراقبة عمليات البنك، وفي إعداد تقرير لكم.

ج- لقد قامت الهيئة بالمراقبة التي اشتملت على فحص التوثيق والإجراءات المتبعة من إدارة البنك على أساس اختبار كل نوع من أنواع العمليات، وذلك من خلال التقارير التي قدّمها فريق التدقيق والمراجعة.

د- كما تم تخطيط وتنفيذ المراقبة من أجل الحصول على جميع المعلومات والتفسيرات التي اعتبرتها الهيئة ضرورية لتزويدها بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بأن إدارة البنك لم تخالف أحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.



في رأينا :

أولاً : أن العقود والعمليات والمعاملات التي أبرمها بنك البركة تونس خلال السنة المالية المنتهية في 2021/12/31 التي اطلعنا عليها تمت وفقاً لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.

ثانياً : أن توزيع الأرباح وتحميل الخسارة على حسابات الاستثمار يتفق مع الأساس الذي تم اعتماده من قبلنا وفقاً لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.

ثالثاً : أن جميع المكاسب التي تحققت من مصادر أو بطرق تحرّمها أحكام الشريعة الإسلامية لم يقع إدراجها ضمن نتائج السنة، ويتم صرفها في أوجه البرّ ولصالح النفع العام.

رابعاً : أن مسؤولية إخراج الزكاة تقع على المساهمين.

وفي الختام، نرفع لإدارة بنك البركة تونس ولمسيريها وإطاراتها شكرنا وتقديرنا لحرصها الدائم على الالتزام بأحكام الشريعة الإسلامية في أعمالهم.

والله ولي التوفيق والحمد لله رب العالمين

تونس في 8 رجب 1443 الموافق ل 09 فيفري 2022

هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية لبنك البركة تونس

رئيس الهيئة

سماحة المفتي فضيلة الشيخ عثمان بطيخ

عضو الهيئة

سعادة الأستاذ محمد صالح فراد

نائب رئيس الهيئة

فضيلة الشيخ الدكتور منير بنجمور

A photograph showing two people in business suits shaking hands over a desk. The scene is brightly lit, possibly by a window in the background. The image is framed by a large, semi-transparent white shape that overlaps a solid red shape on the left side of the page.

8. Résolutions adoptées

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation financière de la Banque pour l'année 2021, et le rapport général des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels, approuve les états financiers individuels de l'exercice clos de l'année 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu les rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2021, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos de l'année 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'intégralité des opérations incluses dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et prévues par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir examinée le rapport annuel du Comité de Contrôle de conformité des normes bancaires islamiques sur l'activité de la Banque arrêté au 31/12/2021, a tenu de remercier les membres dudit comité pour ses efforts entrepris au service des employés de la banque et d'exprimer sa satisfaction quant à la conformité des activités de la banque aux principes bancaires islamiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Sixième résolution :

En application des dispositions de l'article 52 des statuts de la Banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2021, qui s'élève à 36.4 millions de dinars tunisiens, comme suit :

Résultat net 2021	36.4 millions de dinars tunisiens
Le résultat reporté 2020	4 millions de dinars tunisiens
Bénéfices distribuables	40.4 millions de dinars tunisiens
Réserve pour réinvestissement	15.5 millions de dinars tunisiens
Distribution des dividendes (*)	(***) 23 millions de dinars tunisiens
Dotations œuvre social (**)	1.9 millions de dinars tunisiens

(*) La Retenue à la Source sur les dividendes sera supportée par les actionnaires en application de la réglementation fiscale en vigueur

(**) Services sociaux (des sommes non remboursables)

(***) Les dividendes seront servis avant la fin du mois de juin 2022 (0.191666 dinars par action)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé d'affecter le produit des pénalités de retard et des intérêts qui s'élève à 106216,979 dinars tunisiens, toute taxe comprise au compte d'utilité publique, et a confié la gestion de ce compte au Directeur Général, sous le contrôle du Président du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et de ses comités le montant à titre de jetons de présence comme suit :

■ Le montant de 2500 dollars américains (ou l'équivalent en dinar TTC ; après la déduction de la retenue à la source selon la loi de finance en vigueur), à titre de jetons de présence aux réunions du Conseil d'administration.

■ Le montant de 1500 dollars (ou l'équivalent en dinar TTC ; après la déduction de la retenue à la source selon la loi de finance en vigueur), à titre de jetons de présence aux réunions des comités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.



www.albaraka.com.tn